

SEANCE ORDINAIRE DU 28 AVRIL 2008

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 18 avril 2008, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Luc WOZNIAK, Maire.

Etaient présents : Mme MALESKA H. DASTILLUNG JP. MAIWURM E. KOENIG G. Mme BICKAR MA. PICARD JM. AUBERTIN M. BENOIST E. Mme BOROWSKI J. Mme CAMI MT. Mme COLANTUONO R. DELLA MEA R. Mme FALLETTA C. FILLIUNG M. FIORETTO S. Mme FREY G. GATTI F. GERBERT PJ. Mme GILLET C. Mme KEDINGER C. KIEFFER P. LACAN D. MEDDA G. Mme PIETTE C. Mme PRZYBYL Y. VALSECCHI E. WALKER R.

Absents avec excuses : Mme JACQUEMIN J. Mme JOTZ S. Mme BAUSCH V. D'ANGELO C. Mme FISCH V. qui ont donné respectivement procuration à MM. PICARD JM. BENOIST E. Mme MALESKA H. MAIWURM E. Mme BICKAR MA.

M. Edouard MAIWURM est désigné secrétaire de séance.

M. le Président ouvre la séance à 19 H. Le procès-verbal du 7 avril 2008 est adopté à l'unanimité.

M. le Président propose au Conseil Municipal l'inscription d'un point supplémentaire à l'ordre du jour :

- 1) Avis du Conseil Municipal sur un dossier d'installation classée Sté INPAL

ORDRE DU JOUR

I. AFFAIRES FINANCIERES

- 1) Avenant au Contrat Multirisque aux biens
- 2) Politique Départementale d'Aménagement Urbain - convention pour l'année 2008
- 3) Acceptation d'indemnités de sinistre
- 4) Immobilisations financières - transfert d'une somme de 122.467,48 € et décision modificative n° 1
- 5) Demandes de subvention

II. AFFAIRES IMMOBILIERES

- 1) Déclarations d'intention d'aliéner

III. MARCHES ET TRAVAUX

- 1) Rénovation des VRD de la cité Neuland - tranche conditionnelle n° 2 - modification du partenariat en place avec Gaz de France
- 2) Rénovation des réseaux secs rue de la Croix - section rue de Dillingen - immeuble 103 - convention avec France Télécom
- 3) Amélioration de la voirie existante - programme 2008 - aménagement du carrefour RD 23 - 55 G et rue de Hayange - mission sécurité et protection de la santé - Communication
- 4) Réhabilitation du COSEC Garang - avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre
- 5) Aménagement d'une médiathèque - salle d'exposition - avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre
- 6) Réhabilitation du château d'eau et des installations de Production et de traitement d'eau potable - Garang - avenant n° 1 au marché de maîtrise d'oeuvre

IV. AFFAIRES ECONOMIQUES ET SOCIALES

- 1) Politique de la Ville - subvention de fonctionnement 2008 du Centre Social du Maroc
- 2) Politique de la Ville - subvention de fonctionnement 2008 du Centre Social du Breckelberg
- 3) Halte d'Enfants - subvention de fonctionnement 2008
- 4) Politique de la Ville - subvention contrat « Temps Libre »

V. AFFAIRES SCOLAIRES ET CULTURELLES

- 1) Subvention à l'USEP - secteur de Creutzwald
- 2) Mise à disposition gratuite de la salle Baltus Le Lorrain

VI. ELECTIONS

- 1) Constitution de la Commission Consultative des Services Publics Locaux
- 2) Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs
- 3) Désignation d'un correspondant à la Sécurité Routière

VII. DIVERS ET COMMUNICATIONS

I. AFFAIRES FINANCIERES

1) Avenant au Contrat Multirisque aux biens

Rapporteur : M. Jean-Marie PICARD, Adjoint au Maire

Fin 2004, la commune a retenu, après avis d'appel public à la concurrence, la CIADE à COLMAR pour garantir les différents risques encourus par la Ville de CREUTZWALD.

Le contrat multirisques inclus dans la procédure a été signé au 1^{er} janvier 2005 pour une durée de 5 ans. Celui-ci comprenait deux variables conditionnant le marché, à savoir :

- a) L'indexation de la cotisation annuelle sur l'indice de la Fédération Nationale du Bâtiment. Cette indexation permet de revaloriser les biens assurés en raison de l'évolution des prix de l'immobilier.
- b) La variation des surfaces assurées.

L'indice de la Fédération Nationale du Bâtiment qui était de 680,9 au 1^{er} janvier 2005, date d'origine du contrat, est passé à 774,6 au 1^{er} janvier 2008, soit une augmentation de 13,8 %.

Les surfaces assurées qui étaient à l'origine de 69.198 m2 sont passées progressivement à 63.587 m2 du fait du rajout des extensions du CTM et des locaux de la Médiathèque pour 3955 m2 et de la réduction des surfaces de 9566 m2 pour l'essentiel par la suppression des locaux vendus à MOSELIS et d'un immeuble rue de Normandie, soit une minoration des surfaces de 8,1 %.

Au total la cotisation d'origine de 29.717 € TTC est passée à 31.842 € TTC au 1^{er} janvier 2008, ce qui représente au final une augmentation de 7,15 % et requiert de ce fait l'avis de la Commission d'Appel d'Offres conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 15 avril 2008, a émis un avis favorable, compte tenu que les critères d'augmentation étaient convenus dans le marché initial.

M. le Président tenait à en informer l'assemblée.

2) Politique Départementale d'Aménagement Urbain - convention pour l'année 2008

Rapporteur : M. Jean-Marie PICARD, Adjoint au Maire

La Commission Permanente du Conseil Général de la Moselle a donné son accord, en date du 28/02/2008, pour l'attribution d'aides financières départementales au projet présenté par la commune dans le cadre de la Politique d'Aménagement Urbain pour l'année 2008 :

- 1) TRANSFORMATION DE GALERIES COMMERCIALES RUE DE L'EGLISE
EN MEDIATHEQUE - 1ère tranche financière

Montant prévisionnel des travaux : 1.417.842,00 € hors taxes

Participation du Département : 708 921,00 €

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser le Maire à signer la Convention à intervenir avec le Département de la Moselle.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :
ADOPTÉ

3) Acceptation d'indemnités de sinistre

Rapporteur : M. Jean-Marie PICARD - Adjoint au Maire

Durant le week-end du 20 au 21 octobre 2007 des dégradations volontaires ont été commises à l'église Sainte-Thérèse, rue de Strasbourg à Creutzwald. Un vitrage a été brisé pour pénétrer dans l'église ainsi que 11 autres vitres cassées par des jets de projectiles.

Plainte a été déposée à la gendarmerie de Creutzwald.

Pour éviter le renouvellement de telles dégradations, les vitres brisées ont été remplacées par des plaques de polycarbonate incassable. Les travaux de remise en état effectués par la Vitrierie et Miroiterie Forbachoise s'élevaient à 3 054.23 € T.T.C.

La CIADE propose une indemnisation de 2 158.78 € T.T.C. soit le montant des travaux correspondant à une réparation à l'identique.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à accepter l'indemnité de 2 158.78 € T.T.C. proposée par la CIADE.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :
ADOPTÉ

4) Immobilisations financières - transfert d'une somme de 122.467,48 € et décision modificative n° 1

Rapporteur : M. Jean-Marie PICARD, Adjoint au Maire

Pour donner suite à une observation de la Chambre Régionale des comptes de Lorraine en date du 26 février 2008, au titre de l'imputation budgétaire erronée d'une somme de 122 467,48 € inscrite au compte 266 à l'actif de la commune et concernant une participation financière de la commune à la construction du Collège d'Enseignement Technique Industriel (CETI) de Creutzwald, il est proposé au Conseil Municipal de transférer cette somme de 122 467,48 € au compte 2421 « Mise à disposition dans le cadre du transfert de compétences de la région (enseignement) ».

Afin de permettre à nos services d'établir les mandats et les titres budgétaires, il y a lieu d'abonder les crédits en dépenses et en recettes par une décision modificative.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :
ADOPTÉ

5) Demandes de subvention

Rapporteur : M. le Président

Nous sommes saisis de deux demandes de subvention :

1) Le GECNAL du Warndt sollicite une subvention pour l'année 2008 pour couvrir ses besoins d'investissement et de fonctionnement. En 2007, il leur a été versé une subvention exceptionnelle de 300 €. Il est proposé de leur accorder un concours de 175 €, somme correspondant aux frais d'occupation du Foyer du Centre.

2) L'École de Danse présentera son spectacle de fin d'année à la salle Baltus dimanche 22 juin 2008 à 15 H. Pour ce spectacle, l'école a besoin de faire l'acquisition de costumes et accessoires pour un montant de 705 €. Il est proposé de leur accorder cette subvention.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :
ADOpte

Interventions :

Mme FALLETTA souhaiterait une réunion des parents des élèves de l'Ecole de Musique.

M. le Président lui indique que cette réunion sera organisée prochainement. Elle ne s'est pas encore tenue à ce jour en raison du changement de directeur ainsi que de la représentation de la Ville suite aux élections municipales.

II. AFFAIRES IMMOBILIERES

1) Déclarations d'intention d'aliéner

Monsieur le Président, dans le cadre de la délégation qui lui est attribuée par l'assemblée communale, rend compte qu'il a décidé de ne pas exercer le droit de préemption sur les opérations suivantes :

- SNI SAINTE BARBE à FREYMING-MERLEBACH
les lots n° 10 et 5 de la parcelle cadastrée
section 32 n° 830/1 « rue du Havre » avec 76 ares 17
de sol et bâtiment à usage d'habitation
- SNI SAINTE BARBE à FREYMING-MERLEBACH
section 11 n° 1106 « rue Henri Estienne » avec 6 ares 92
de sol et bâtiment à usage d'habitation
à prélever de la parcelle cadastrée section 11 n° 1021

Acte est donné.

III. MARCHES ET TRAVAUX

**1) Rénovation des VRD de la cité Neuland - tranche conditionnelle n° 2 -
modification du partenariat en place avec Gaz de France**

Rapporteur : M. MAIWURM Edouard, Adjoint au Maire

Dans le cadre des travaux de rénovation des V.R.D. de la Cité Neuland, la Ville met à disposition de Gaz de France les fouilles nécessaires à la pose de son réseau de desserte. L'entreprise titulaire du marché exécute les travaux de terrassements relatifs au réseau principal d'une part et aux raccordements jusqu'en limite de propriété des nouvelles parcelles créées d'autre part. Le réseau gaz est déroulé en fouille commune avec les divers autres réseaux (eau et basse tension) posés dans le cadre de l'opération des V.R.D.

La Ville de CREUTWALD et Gaz de France ont arrêté conjointement en 2005 sur la base des prix unitaires du marché le coût moyen du mètre linéaire de tranchée en fouille remise qui s'élève à quarante euros. Le 19 décembre 2005, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à procéder au recouvrement de ces sommes et à signer tout document afférent à ce dossier. Sur appels de fonds de la ville, Gaz de France s'est ainsi libéré des sommes dues dans le cadre de la tranche ferme et de la tranche conditionnelle n°1.

Le 30 janvier 2006, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention existante entre la ville de CREUTZWALD et la société Sainte Barbe laquelle définit les conditions de réalisation, de financement et de gestion ultérieure des voiries et des réseaux publics. Le projet ainsi modifié permet de dédensifier le projet initial et d'assurer un meilleur équilibre architectural avec la zone pavillonnaire du secteur haut de la rue de Strasbourg.

De ce fait, il en résulte une modification du linéaire total de réseau gaz à mettre en place dans le cadre de la tranche conditionnelle n°2. Le linéaire de tranchées à exécuter pour le compte de Gaz de France a donc

été redéfini conjointement pour être ramené à 225,00 ml au lieu des 300,00 ml initialement prévu.

Sur appel de fonds de la ville, Gaz de France se libèrera du montant dû au titre de la tranche conditionnelle n°2, soit : 225,00 ml x 40,00 € = 9 000,00 €.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à procéder au recouvrement de cette somme en tenant compte du projet modifié et à l'autoriser à signer tout document afférent à ce dossier.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :
ADOPTE

2) Rénovation des réseaux secs rue de la Croix - section rue de Dillingen - immeuble 103 - convention avec France Télécom

Rapporteur : M. MAIWURM Edouard, Adjoint au Maire

Dans le cadre de l'opération de rénovation des réseaux secs de la rue de la Croix, il est prévu de mettre en souterrain les réseaux existants (électricité, télévision, éclairage public et téléphone) sur la section comprise entre la rue de Dillingen et l'immeuble n°103.

La dissimulation du réseau de téléphonie nécessite la mise en place d'une convention fixant les modalités pratiques et financières de réalisation des travaux.

Ainsi FRANCE TELECOM prend à sa charge :

- l'esquisse de réalisation des installations,
- la conformité technique de l'étude relative aux installations,
- l'assistance technique lors de la réception des installations,
- l'étude relative au câblage de communications électroniques,
- les travaux de pose/dépose du câblage de communications électroniques,
- une participation financière d'un montant total de 183,46 euros non assujetti à la T.V.A. correspondant au financement des prestations d'ingénierie et de fourniture de l'ensemble du matériel nécessaire (fourreaux, cadres et trappes de chambres de visite).

La Ville de CREUTZWALD pour sa part, prendra en charge :

- l'étude génie-civil, relative à la réalisation de la tranchée aménagée, ainsi que la pose des installations,
- la réalisation de la tranchée aménagée, ainsi que la pose des installations nécessaires,

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :
ADOPTE

3) Amélioration de la voirie existante - programme 2008 - aménagement du carrefour RD 23 - 55 G et rue de Hayange - mission sécurité et protection de la santé - Communication

Rapporteur : M. MAIWURM Edouard - Adjoint au Maire

La Ville de Creutzwald entreprendra prochainement les travaux d'amélioration de la voirie existante - Programme 2008 et d'aménagement du carrefour entre la rue de la Houve, la rue de Merten et la rue de Hayange. Ces opérations entrant dans le champ d'application de la loi du 31 décembre 1993 sur la sécurité et ses décrets d'application, il y a lieu de mettre en place une mission de coordination sécurité et protection de la santé pour chaque opération.

Une consultation auprès de différents organismes a été lancée en date du 25 mars 2008. La date de remise des offres a été fixée au 2 avril 2008.

Conformément à la décision du Conseil Municipal en date du 15 mars 2008, Monsieur le Maire a confié la mission de coordination sécurité et protection de la santé à l'Agence Coordination Sécurité, 73 boulevard de Lorraine à SAINT AVOLD qui a présenté l'offre la moins disante aux conditions suivantes :

Estimation des travaux d'

Amélioration de la voirie existante Programme 2008	350 000.00 € TTC
Estimation des travaux d'	
Aménagement du carrefour entre les RD 23	450 000.00 € TTC
- Coût total de la mission	3 468.40 € TTC

correspondant à 0.43 % du coût global de l'opération

Monsieur le Président tenait à en informer l'assemblée.

4) Réhabilitation du COSEC Garang - avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre

Rapporteur : Monsieur MAIWURM Edouard - Adjoint au maire

Lors de l'approbation de l'Avant Projet Sommaire, le maître d'ouvrage n'a pas donné suite à la solution concernant la mise en œuvre de produits verriers en remplacement du bardage existant sur la charpente du Cosec ; de ce fait la participation d'un bureau structure ne se justifie plus après l'élément de mission A.P.S. conformément à la répartition des honoraires présentée en annexe n° 1

Conformément à l'article 9 du CCAP après examen de l'Avant-Projet Définitif établi par le maître d'œuvre en date du 11 juillet 2007, le montant du coût prévisionnel des travaux est fixé à 679 676.00 € H.T.

Le calcul de rémunération du maître d'œuvre est fixé comme suit :

▪ Taux initial de rémunération	9,9 %
▪ Rabais consenti par la maîtrise d'œuvre	- 3,03 %

ramenant le taux de rémunération à 9,6 %

Coût prévisionnel des travaux 679 676.00 € H.T.

Forfait définitif de rémunération	65 248.90 €
TVA 19.6 %	<u>12 788.78 €</u>
TOTAL TTC	78 037.68 €

Le coût de réalisation des travaux est fixé à 757 031.90 € T.T.C. suite au résultat des contrats de travaux.

La commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 15 avril 2008 a examiné le projet d'avenant n° 1 et a émis un avis favorable.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- de modifier la composition de l'équipe de maîtrise d'oeuvre
- de fixer le coût prévisionnel des travaux à 679 676.00 € HT soit 812 892.50 € TTC
- de fixer le forfait de rémunération à 65 248.90 € HT soit 78 037.68 € TTC
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 à intervenir

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :
ADOPTÉ

Interventions :

M. LACAN demande quel est le pourcentage d'augmentation de cet avenant.

M. le Président lui indique que suite à la modification de l'équipe de maîtrise d'œuvre ainsi que de la consistance des travaux, le maître d'œuvre consent une remise de 3,03 % sur le taux initial de rémunération, ce qui le porte de 9,9 à 9,6 % du coût prévisionnel des travaux.

5) Aménagement d'une médiathèque - salle d'exposition - avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre

Rapporteur : M. MAIWURM Edouard - Adjoint au Maire

Après examen de l'avant-projet définitif établi par le maître d'œuvre en date du 18 mars 2008, il y a lieu de mettre en place l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre.

Conformément à l'article 9 du C.C.A.P., afin de permettre la réalisation simultanée de la médiathèque et de la salle d'exposition/conférence, en raison notamment des contraintes réglementaires et techniques communes aux deux entités, le montant du coût prévisionnel des travaux est fixé à 1 852 000.00 € H.T.

Le calcul de rémunération du maître d'œuvre est établi comme suit :

- Taux initial de rémunération 9,5 %
- Rabais consenti par la maîtrise d'œuvre - 3,16 %

ramenant le taux de rémunération à 9,20 %

Coût prévisionnel des travaux 1 852 000.00 € H.T.

Forfait définitif de rémunération 170 384.00 €

TVA 19.6 % 33 395.26 €

TOTAL TTC 203 779.26 €

L'enveloppe financière affectée aux travaux basée sur l'étude de diagnostic était de 1 300 000.00 € H.T., valeur Décembre 2006 - Hors option Logitech devenu Salle d'exposition. L'augmentation est de 42,46 %

La commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 15 avril 2008 a examiné le projet d'avenant n° 1 et a émis un avis favorable.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- de fixer le coût prévisionnel des travaux à 1 852 000.00 € H.T. soit 2 214 992.00 € TTC
- de fixer le forfait de rémunération à 170 384,00 € H.T. soit 203 779.26 € TTC
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 à intervenir

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :
ADOPTE

6) Réhabilitation du château d'eau et des installations de Production et de traitement d'eau potable - Garang - avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre

Rapporteur : Monsieur MAIWURM Edouard - Adjoint au Maire

Par marché en date du 10 septembre 2007 nous avons confié au bureau d'étude S.L.I. de Maxéville, la maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation du château d'eau et des installations de production et traitement Garang. A l'issue des études préliminaires de diagnostic, le maître d'œuvre a réalisé un Avant-Projet sur l'ensemble des travaux à entreprendre sur les ouvrages.

La commission des travaux réunie le 15 avril dernier s'est vu présenter le dossier sur lequel elle a émis un avis favorable.

Les études réalisées ont démontré la nécessité d'actualiser et de préciser le programme initial des travaux qui est complété comme suit :

- Confirmation de la mise en place en by-pass du château d'eau, d'une installation fixe de régulation de pompage de refoulement en sortie de la station de traitement et raccordement sur le réseau de distribution

- Remplacement intégral de certaines armoires électriques, des automatiseurs et système de surveillance et télétransmission
- Réfection complète de l'étanchéité des voiles des filtres Aquazur et du chenal d'amenée des eaux brutes, remplacement des équipements
- Remplacement de certaines menuiseries intérieures et pose de portillons de sécurité à l'intérieur du château d'eau

Conformément à l'article 9 du C.C.P. le coût prévisionnel des travaux tel qu'il résulte des études d'Avant-Projet établi par le maître d'œuvre en date du 7 février 2008, est fixé à 600 000 € H.T.

Suite à la modification du programme de travaux, le mode de détermination du forfait définitif de rémunération tel que défini aux articles 3.2 de l'acte d'engagement et 4.1 du C.C.P. est corrigé ; le montant de la rémunération du maître d'œuvre devient le résultat de la négociation intervenue, soit :

Forfait définitif de rémunération (Fd) HT :	41 000 €
TVA 19.6 %	<u>8 036 €</u>
TOTAL TTC	49 036 €

Considérant le montant du marché initial, 37 721.84 € T.T.C., l'augmentation s'élève à 11 314.16 € TTC soit + 30 %.

La commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 15 avril 2008 a émis un avis favorable à la mise en place de l'avenant correspondant.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 à intervenir qui a pour objet :

- d'actualiser et de préciser le programme des travaux
- de fixer le coût prévisionnel des travaux à 600 000 € H.T.
- de modifier la mission de maîtrise d'œuvre
- de fixer le forfait définitif de rémunération à 41 000 € H.T. soit 49 036 € TTC

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :
ADOPTE

Interventions :

M. LACAN demande si ces travaux supplémentaires étaient prévisibles.

M. MAIWURM lui précise que dans un premier temps une estimation des travaux avait été établie sur la base d'un diagnostic visuel opéré par un technicien. Suite au choix du bureau d'études, des examens plus approfondis ont été réalisés par des spécialistes qui ont décelé d'autres anomalies non visibles mais qu'il faut impérativement traiter.

M. le Président souligne que les crédits nécessaires à ces travaux sont disponibles.

Mme FREY demande si la population est informée de la qualité de l'eau potable distribuée.

M. le Président lui indique que la qualité de l'eau fait l'objet d'un suivi régulier par un laboratoire d'analyses. Les résultats de ces examens font notamment l'objet d'un rapport annuel communiqué à chaque abonné.

En marge de ce rapport, M. AUBERTIN signale des affaissements d'avaloirs ainsi que des nids de poules dans le secteur de la rue de Normandie.

M. le Président en prend note et fera vérifier l'état des rues tout en soulignant que certaines appartiennent à la SNI.

IV. AFFAIRES ECONOMIQUES ET SOCIALES

1) Politique de la Ville - subvention de fonctionnement 2008 du Centre Social du Maroc

Rapporteur : M. PICARD Jean-Marie, Adjoint au Maire

Lors de sa séance du 26 mai 1989, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à passer la Convention avec l'ASBH pour la gestion du Centre Social du Maroc, étendue au local sis 14 impasse du Dauphiné par décision du Conseil Municipal du 27 novembre 1992.

L'ASBH vient de présenter à la Ville le budget prévisionnel 2008, lequel s'élève à 146 000 € pour la gestion dudit Centre.

Les principales dépenses de fonctionnement s'établissent comme suit:

- Achats (eau, électricité, combustible, fournitures)	10 600 €
- Services extérieurs (loyers, maintenance, assurances, poste et télécom)	13 400 €
- Charges de personnel	116 500 €
- Gestion et divers	4 000 €
- Frais financiers et amortissements	1 500 €

Les recettes prévisionnelles sont réparties de la manière suivante :

- Participation de la ville :	71 045 €
- Excédent versé par la Ville en 2007	9 655 €
- Locations salles et recettes propres	13 300 €
- Participation CAF Logistique	10 280 €
- Participation CAF Pilotage	41 720 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le budget prévisionnel du Centre Social Maroc présenté par l'ASBH et d'accorder la participation financière de 71 045 €, laquelle sera versée par dixième mensuel, à raison de 7 104,50 €, jusqu'à la présentation des comptes de l'année 2008 et du budget prévisionnel 2009.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :
ADOPTE

Interventions :

M. LACAN souhaiterait une nouvelle réflexion sur les actions à mener bien qu'il admette que l'ASBH effectue un travail important et ceci dans le but de recréer une vie associative et culturelle dans les cités.

M. le Président lui rappelle que les dossiers qui sont présentés ne concernent que les frais de fonctionnement des centres sociaux ; au-delà il y a une structure d'animation autour du Contrat Urbain de Cohésion Sociale ainsi que d'autres opérations tel par exemple l'Atelier Théâtre. Il souligne que la Ville a toujours fait confiance à l'ASBH et soutenu les projets, ce qui conforte cette dernière dans ses actions car elle rencontre des difficultés dans d'autres communes. L'ASBH a toujours tenu son rôle et de nombreuses associations animent les centres sociaux ; il appartient à la Ville de soutenir ces associations mais non de les créer ou de les diriger.

2) Politique de la Ville - subvention de fonctionnement 2008 du Centre Social du Breckelberg

Rapporteur : M. PICARD Jean-Marie, Adjoint au Maire

Lors de sa séance du 24 septembre 1993, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à passer la Convention avec l'ASBH pour la gestion du Centre Social « les Peupliers ».

L'ASBH vient de présenter à la Ville le budget prévisionnel 2008, lequel s'élève à 140 350 € pour la gestion dudit Centre.

Les principales dépenses de fonctionnement s'établissent de la sorte :

- Achats (eau, électricité, combustible, fournitures)	9 400 €
- Services extérieurs (loyers, maintenance, assurances, poste et télécom)	9 350 €
- Charges de personnel	116 100 €
- Gestion et divers	4 000 €
- Frais financiers et amortissements	1 500 €

Les recettes prévisionnelles sont réparties comme suit :

- Participation de la ville :	66 680 €
- Excédent versé par la Ville en 2007	10 170 €
- Locations salles et recettes propres	11 500 €
- Participation CAF Logistique	10 280 €
- Participation CAF Pilotage	41 720 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le budget prévisionnel du Centre Social « les Peupliers » présenté par l'ASBH et d'accorder la participation financière de 66 680 €, laquelle sera versée par dixième mensuel, à raison de 6 680 €, jusqu'à la présentation des comptes de l'année 2008 et du budget prévisionnel 2009.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :
ADOPTÉ

3) Halte d'Enfants - subvention de fonctionnement 2008

Par Délégation de Service Public approuvée par le Conseil Municipal le 27 novembre 1995, la Ville de Creutzwald a confié la gestion de la Halte d'enfants à l'ASBH.

Le budget prévisionnel 2008 vient d'être présenté à la Ville par l'ASBH et s'équilibre à hauteur de 225 000 €.

Les dépenses de fonctionnement sont réparties de la sorte :

- Charges de personnel :	204 000 €
- Achats et services extérieurs :	15 000 €
- Frais de gestion et d'animation :	6 000 €

Les prévisions de recettes s'établissent comme suit :

- Participation de la Ville de Creutzwald :	64 600 €
- Participation du Conseil Général :	2 600 €
- Participation de la CAF :	75 200 €
- Participation des usagers :	36 200 €
- Excédent de l'année antérieure :	24 100 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver ce budget prévisionnel présenté par le délégataire et d'accorder la participation financière sollicitée qui s'élève à 64 600 €. Elle sera versée par dixième mensuel, à raison de 6 460 €, jusqu'à présentation des comptes 2008 et du budget prévisionnel 2009.

La CCW prenant en charge, depuis le 1^{er} janvier 2007, le coût induit par la halte d'enfants, conformément à l'intérêt communautaire défini par les

conseils municipaux des communes membres, la Ville sollicitera donc auprès de la CCW le remboursement de la subvention avancée.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :
ADOPTE

Interventions :

M. AUBERTIN voudrait que la halte d'enfants soit déplacée pour permettre de créer une structure plus importante disposant notamment de plus d'espaces verts.

M. le Président lui rappelle que l'emplacement central de la halte actuelle était réclamé par la population. En ce moment une opportunité se présente par la cession des locaux attenants qui appartiennent à Me Mazerand. La halte d'enfants actuelle permet l'accueil simultané de 22 enfants au maximum. Lors d'une première visite des locaux avec les responsables de la DDASS, il nous a été indiqué que l'augmentation de la capacité d'accueil à 35 enfants doit respecter des normes drastiques. Il s'agirait en effet d'une nouvelle structure de type multi-accueil dont le coût d'aménagement serait de l'ordre de 700.000 €.

M. DASTILLUNG indique qu'une réflexion est menée pour examiner les possibilités de créer des structures d'accueil au sein des parcs d'activités. Ces opérations pourraient être d'initiative privée venant notamment d'entreprises et bénéficieraient de financements de la CAF.

M. PICARD souligne que le coût de financement annuel d'une structure de type multi-accueil serait du double de la participation actuelle du contribuable local qui se chiffre déjà à 90.000 € par an.

M. AUBERTIN se dit conscient du coût de cet équipement qu'il estime cependant indispensable et demande si tous les concours financiers des diverses institutions sont sollicités.

M. le Président le lui confirme tout en soulignant que ce dossier n'est pas encore abouti et doit faire l'objet d'études et de réflexions approfondies.

4) Politique de la Ville - subvention contrat « Temps Libre »

Rapporteur : M. PICARD Jean-Marie, Adjoint au Maire

La Ville s'est engagée avec la Caisse d'Allocations Familiales à travers « le Contrat Enfance Jeunesse », signé le 17 décembre 2006 pour quatre ans. Ce contrat d'objectifs et de co-financement s'inscrit dans le cadre des orientations prioritaires de l'action sociale de la CAF et permet d'œuvrer en partenariat pour le développement de la politique de la Jeunesse.

Les activités de loisirs développées en faveur des enfants de 6/11 ans sont les activités périscolaires, les ateliers poteries et mosaïques, les Centres de loisirs sans hébergement ainsi que les mercredis et samedis éducatifs.

Pour les adolescents de 11/17 ans, cette politique partenariale permet de développer les espaces jeunes, les activités prév'ados et de proposer une offre diversifiée de séjours.

Il est proposé au Conseil Municipal de voter les crédits nécessaires à la mise en œuvre du Contrat Enfance Jeunesse, soit 92 800 €. La participation de la Ville au titre de ces activités sera versée à l'ASBH par dixième mensuel, à raison de 9 280 €, jusqu'à présentation des comptes de 2008 et du budget prévisionnel 2009.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :
ADOPTE

V. AFFAIRES SCOLAIRES ET CULTURELLES

1) Subvention à l'USEP - secteur de Creutzwald

Rapporteur : Mme MALESKA Helga, Adjointe au Maire

L'USEP de la circonscription de Boulay, secteur de Creutzwald, sollicite la subvention annuelle de fonctionnement pour équilibrer son budget de l'année scolaire 2007-2008.

Environ 3000 élèves participent à des animations pendant le temps scolaire (cross, marche, football, volley, cyclo, jeux petits et sports collectifs) et 500 élèves à des actions hors temps scolaire (patinoire et ski).

L'Association sollicite une subvention forfaitaire de 3000 €.

Il est proposé au Conseil Municipal de leur accorder cette aide.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :
ADOpte

2) Mise à disposition gratuite de la salle Baltus Le Lorrain

Rapporteur : M. le Président

M. le Principal du Collège Garang a sollicité la réservation de la salle Baltus Le Lorrain, le mardi 13 mai 2008 pour une manifestation musicale.

Cette manifestation s'articule autour de la venue du groupe Corse « I MUVRINI » auquel la Chorale Emotion a apporté son concours. Elle s'inscrit également en hommage à Marion COLIN, une collégienne du Garang tuée par un forcené en Corse le 6 juillet 2006.

Ce spectacle s'adresse en priorité aux élèves des établissements scolaires de la Ville ainsi qu'à leurs parents.

Aussi, il est proposé d'accorder la mise à disposition gratuite de la salle pour cette manifestation.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :
ADOpte

VI. ELECTIONS

1) Constitution de la Commission Consultative des Services Publics Locaux

Rapporteur : M. le Président

L'article L 1413-1 du CGCT prévoit dans les communes de plus de 10 000 habitants, la constitution d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux pour l'ensemble des services publics qu'elles confient à un tiers par convention de délégation public ou qu'elles exploitent en régie dotée de l'autonomie financière.

Cette commission est présidée par le Maire et renouvelée après chaque élection municipale. Elle comprend des membres du Conseil Municipal désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle et des représentants d'associations locales nommés par l'assemblée délibérante. La commission, sur proposition de son Président, peut inviter toute personne dont l'audition lui paraît utile.

La commission examine chaque année le rapport établi par le ou les délégués de service public, le rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable, d'assainissement, d'évacuation et de traitement des ordures ménagères, le bilan d'activité des services exploités en régie dotés de l'autonomie financière, elle est consultée pour avis par le Conseil Municipal sur tout projet de délégation de service et sur tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de nommer au sein de la Commission des Services Publics Locaux

les membres suivants :

- En qualité de représentants du Conseil Municipal, les membres titulaires et suppléants de la Commission des Finances, à savoir :

M. Jean-Marie PICARD	Mme Valérie BAUSCH
M. Jean-Paul DASTILLUNG	Mme Sylveline JOTZ
M. Elvis VALSECCHI	Mme Marie-Anne BICKAR
M. Martial FILLIUNG	M. Roland WALKER
M. Paul Jean GERBERT	Mme Jacqueline JACQUEMIN
Mme Colette GILLET	M. Guiseppe MEDDA
Mme Chantal KEDINGER	M. Salvatore FIORETTO
M. Pascal KIEFFER	Mme Joëlle BOROWSKI
M. Martial AUBERTIN	

- En qualité de représentants des associations et établissements suivants :

a) Associations et établissements sociaux :

- AFAEI : Mme Chrystelle THEIN
- Association Résidence Personnes Agées : Mme Jeanine PEIFFER
- UDAF : Mme Monique FOLSCHVEILLER
- UNIAT : Mme Georgette QUINTEN

b) Associations caritatives :

- Croix Rouge Française : M. Robert DILINGER
- Conférence St Vincent de Paul Centre : M. René KLEIN
- « « « Neuland : M. Edmond COURS

c) Associations de parents d'élèves :

- P.E.E.P : Mme Elisabeth BERGOT
- F.C.P.E. : M. Jean-Claude KONIECZNY

d) Locataires - consommateurs - énergie :

- Association de Défense des Locataires 57 :
M. Philippe CLEMENCE
- Consommateurs - énergie :
M. Jean-Pierre WILHELM
M. Richard MROZ

e) Commerce, artisanat et industrie :

- Mme Marie-Claire BURG
- M. Jean-Claude WEBER

f) Environnement :

- GECNAL : M. Jean-Félix ANDRZEJEWSKI
- Rando Club Creutzwald : M. Alain VERVIN

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :
ADOPTÉ

2) Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs

Rapporteur : M. le Président

L'article 1650 paragraphe 3 du Code Général des Impôts précise que la durée du mandat des membres de la Commission Communale est la même que celle du mandat du Conseil Municipal et que de nouveaux commissaires doivent être nommés après un renouvellement général des conseillers municipaux.

Aussi, la Direction des Service Fiscaux de la Moselle doit procéder à la constitution de la nouvelle commission communale appelée à siéger pour les six prochaines années.

Dans les communes de plus de 2000 habitants, outre le Maire, Président de droit ou l'adjoint délégué par lui 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants sont désignés par le Directeur des Services Fiscaux

sur présentation d'une liste de contribuables en nombre double dressée par le Conseil Municipal. Ces contribuables doivent être de nationalité française, âgés de plus de 25 ans, jouir de leurs droits civils et être inscrits à l'un des rôles des impôts directs locaux dans la commune. De plus, un membre titulaire et un membre suppléant doivent obligatoirement être domiciliés en-dehors de la commune.

Il est proposé les membres suivants :

Commissaires Titulaires :

M. Jean-Marie PICARD - 8 rue des Cerisiers - 57150 CREUTZWALD
M. Edouard MAIWURM - 5 rue Denis Papin - 57150 CREUTZWALD
Mme Helga MALESKA - 3 impasse de Delme - 57150 CREUTZWALD
Mme Marie-Thérèse CAMI - 5 rue des Platanes - 57150 CREUTZWALD
M. Jean-Claude WEBER - 22 rue des Flamants - 57150 CREUTZWALD
M. Jacques ERARD - 7a rue de Ham - 57150 CREUTZWALD
Mme Marie-Claire BURG - 1 rue de Diesen - 57150 CREUTZWALD
M. Jean-Pierre LONGONI - 103 rue de la Houve - 57150 CREUTZWALD
M. Werner FISCH - 33 rue des Flamants - 57150 CREUTZWALD
Mme Irène MASUCCIO - 21 Bld du Garang - 57150 CREUTZWALD
M. Denis LACAN - 5 rue du Havre - 57150 CREUTZWALD
M. Eric BIEHL - 14 impasse des Colverts - 57150 CREUTZWALD
M. Jean-Pierre WILHELM - 81 rue des Champs - 57150 CREUTZWALD
M. Roger PEIFFER - 6 impasse des Piverts - 57150 CREUTZWALD
M. Guy MAZERAND - 12 rue des Vergers - 57500 ST-AVOLD
M. Denis BUTTERBACH - 2 rue du Ruisseau - 57220 VALMUNSTER

Commissaires Suppléants :

M. Jean-Paul DASTILLUNG - 11 rue des Tilleuls - 57150 CREUTZWALD
Mme Sylveline JOTZ - 6 rue Courbet - 57150 CREUTZWALD
M. Gabriel LACZNY - 4 rue Villehardouin - 57150 CREUTZWALD
M. Ferdinand GULDNER - 20 rue des Fauvettes - 57150 CREUTZWALD
M. Alain BIEBER - 20 rue des Aigrettes - 57150 CREUTZWALD
M. Guiseppe MEDDA - 10 a rue de Ham - 57150 CREUTZWALD
M. Salvatore FIORETTO - 14 rue des Jardins - 57150 CREUTZWALD
M. Elvis VALSECCHI - 43 rue de la Houve - 57150 CREUTZWALD
M. Martial FILLIUNG - 15 rue Bonne-Fontaine - 57150 CREUTZWALD
Mme Chantal KEDINGER - 9 rue Bonne-Fontaine - 57150 CREUTZWALD
M. Guido KOENIG - 1 impasse des Ibis - 57150 CREUTZWALD
M. Roland WALKER - 43 rue de la Forge - 57150 CREUTZWALD
Mme Joëlle BOROWSKI - 23 rue de la Mine - 57150 CREUTZWALD
M. Martial AUBERTIN - 1 impasse Renard - 57150 CREUTZWALD
M. Jean-Marie DRECHSLER - 1 rue de Ham - 57880 VARSBERG
M. Lucien FISCHER - 86 rue de la République - 57550 MERTEN

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

ADOPTE

3) Désignation d'un correspondant à la Sécurité Routière

Rapporteur : M. le Président

Dans le cadre de la charte départementale de partenariat sur la sécurité routière du 17 octobre 2006 entre M. le Préfet de la Région Lorraine, Préfet de la Moselle, la Fédération Départementale des Maires ainsi que l'Association des Maires Ruraux destinée à lutter contre l'insécurité routière, il nous est demandé de désigner un correspondant de sécurité routière.

Il est proposé de désigner M. Etienne BENOIST pour assumer cette fonction.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

ADOPTE

POINT SUPPLEMENTAIRE

1) Avis du Conseil Municipal sur un dossier d'installation classée

Sté INPAL

Rapporteur : M. le Président

Lors de sa séance du 5 novembre 2007 le conseil de la Communauté de Communes du Warndt s'est prononcé favorablement en vue de la cession d'un terrain de 50 000 m2 situé sur le Parc d'activité Sud à la société INPAL. Dans le cadre de son développement, la société INPAL a le projet de déménager son usine de production de tubes et pièces pré-isolés pour les réseaux de chaleur et de froid urbain actuellement implantée sur la commune de BOUZONVILLE dans des bâtiments à construire sur ledit terrain à CREUTZWALD.

L'activité de la société INPAL relève des Installations classées pour la protection de l'environnement soumis à autorisation.

A cet effet et selon l'article R 512-6 du Code de l'Environnement nous sommes amenés à nous prononcer sur la remise en état du site de l'usine INPAL suite à l'arrêt définitif de l'installation.

Les bâtiments de la société INPAL représentant une surface d'environ 10 000 m2 abriteront des zones de stockage (stockage acier, produits chimiques, produits finis), des zones de production (grenailage, débit/soudage d'acier et de PEHD (Polyéthylène Haute Densité), moussage polyuréthane), des locaux techniques et des bureaux et locaux sociaux. A la mise à l'arrêt volontaire et définitive du site par la société INPAL, le site sera cédé en vue d'un usage industriel tel qu'il est actuellement défini pour la zone LAUXa (zone urbanisation future non équipée, destinée essentiellement aux activités économiques) du Plan local d'Urbanisme (P.L.U.) de la ville de Creutzwald.

Aussi la société INPAL s'engage à :

- Soit, céder en l'état en vue d'une exploitation similaire par un nouvel exploitant ou d'une opération patrimoniale d'une société de gestion et d'un investisseur ;
- Soit vider des produits, déchets et équipements présents sur le site en vue d'une vente des bâtiments pour une réaffectation dans le cadre d'une opération patrimoniale d'une société de gestion et d'un investisseur.

Dans le cadre de la cessation volontaire d'activités, l'exploitant respectera les articles R 512-74 à R 512-76 du Code de l'Environnement visant en particulier :

- A l'évacuation ou l'élimination des produits dangereux ainsi que des déchets présents sur le site, à la suppression des risques d'incendie et d'explosion ; Aussi lors du démantèlement de l'établissement il restera, sur le site, le bâtiment (libre de produits dangereux, outil de production, déchets) pour lequel seront « éventuellement maintenus les équipements contribuant à l'exploitation du bâtiment tel que le transformateur électrique qui sera par ailleurs mis à l'arrêt :
- En cas de besoin, à interdire ou limiter l'accès au site et à surveiller les effets de l'installation sur l'environnement : l'ensemble des locaux ainsi que le portail d'entrée seront maintenus fermés afin de limiter les risques de dégradations externes ;
- A prendre les mesures de maîtrise des risques liés aux sols, aux eaux souterraines ou superficielles éventuellement pollués.

Au vu des éléments préalablement énoncés il est proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable aux conditions de remise en état du site de l'usine INPAL.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :
ADOPTE

Interventions :

Mme BOROWSKI demande combien d'emplois seront créés par cette société.

M. DASTILLUNG lui indique que cette entreprise occupe actuellement 25 personnes. Le projet déposé pour CREUTZWALD envisage de développer de

nouvelles activités liées à la plasturgie et en particulier la réalisation de tubes en polyuréthane qui fait appel à des nouvelles technologies et générera des emplois supplémentaires qui concerneront directement des élèves formés dans nos établissements.

VII. DIVERS ET COMMUNICATIONS

- M. le Président transmet les remerciements du Comité d'Entreprise de TMD Friction ainsi que ceux de la Fédération Séniors Moselle, de la Batterie-Fanfare Municipale pour les concours que nous leur avons apportés.

- Le groupe d'élèves du Lycée Félix Mayer qui s'est rendu au Burkina Faso nous transmet un message de remerciements.

- M. le Président signale plusieurs manifestations :

- . le 1^{er} Mai aura lieu un dépôt de gerbe au Monument aux Victimes du Travail,
- . La Fête de l'Europe qui aura lieu du 2 au 4 mai,
- . la soirée Extravadanse le 3 mai
- . le spectacle des chorales avec le groupe « I MURVINI » le 13 mai
- . ainsi que la remise du prix du jeune lecteur organisée par la PEEP vendredi 16 mai à la salle Baltus.

Avant de clore la séance à 21 H 30, M. le Président signale que chaque Conseiller Municipal a reçu un programme des formations, les bulletins d'inscription étant à remettre au Secrétariat Général.